

Le Monde

Retraites : des idées chocs pour refondre les droits familiaux et conjugaux

Le Conseil d'orientation des retraites doit passer en revue, jeudi 20 mars, une série d'études qui explorent des « pistes d'évolution » sur ces dispositifs de solidarité. Certains scénarios envisagés sont synonymes de big bang, avec des gagnants et des perdants.

Par Bertrand Bissuel

Ce sont seulement des pistes de travail mais elles ont de grandes chances de capter l'attention. Jeudi 20 mars, le Conseil d'orientation des retraites (COR) se réunit pour plancher sur un sujet sensible : les « droits conjugaux » – avec, au premier chef, les pensions de réversion – et les « droits familiaux », c'est-à-dire les dispositifs visant à corriger les inégalités face à la retraite du fait de la naissance et de l'éducation d'enfants. Plusieurs scénarios d'évolution des règles, que *Le Monde* a pu consulter, vont être passés en revue, avec, dans certains cas, un big bang à la clé, susceptible de faire des gagnants et des perdants.

La rencontre du 20 mars s'inscrit dans une mission confiée en 2023 au COR par Elisabeth Borne, lorsque celle-ci était première ministre. Peu après

l'adoption de la réforme qui a repoussé à 64 ans l'âge légal de départ, elle avait souhaité lancer la refonte des droits conjugaux et familiaux. Une démarche justifiée par la volonté de prendre en compte les transformations de la vie des ménages tout en essayant de rapprocher les dispositions en vigueur. Les deux systèmes en question s'apparentent, en effet, à un épais maquis de normes extrêmement complexes et disparates, selon la situation professionnelle des assurés. Un seul exemple : la pension de réversion, qui est attribuée à une personne après le décès de son conjoint ou ex-conjoint. Le calcul de la prestation est soumis à un taux qui n'est pas le même, pour un fonctionnaire (50 %) ou pour un salarié du privé affilié au régime général (54 %). Des conditions d'âge et de ressources peuvent, par ailleurs, exister – à des niveaux différents selon les caisses de retraites.

La réflexion en cours porte sur des enjeux financiers qui sont loin d'être anodins. En 2022, les droits familiaux se sont élevés à 25,7 milliards d'euros, d'après le COR. Derrière cette somme, il y a, par exemple, la majoration de pension pour les parents d'au moins trois enfants ou encore les majorations

de durée d'assurance (qui compensent une naissance en donnant des trimestres pris en compte ensuite pour déterminer si la personne a droit au taux plein). Quant aux pensions de réversion, leur poids s'avère encore plus important : 37,2 milliards en 2022.

Arbitrages difficiles à rendre

Cette thématique a des dimensions très concrètes qui parlent au grand public. Le COR l'explore avec beaucoup de prudence en s'appuyant sur une dizaine d'études qu'il avait commandées à plusieurs institutions (Insee, Caisse nationale d'assurance-vieillesse, etc.) et qui seront débattues lors de la réunion du 20 mars. Ces travaux, d'une très grande richesse, examinent les incidences de changements de règles. Ils montrent combien les arbitrages seront difficiles à rendre, chaque déplacement de curseur étant susceptible de pénaliser ou, au contraire, d'avantager les assurés.

Ainsi, si le nombre de trimestres attribués au titre des majorations de durée d'assurance était porté à deux ou quatre dans tous les régimes, les mères fonctionnaires y gagneraient au niveau de la pension perçue. A l'inverse, seraient pénalisées 45 % à 50 % des mères relevant de l'assurance-vieillesse du privé (et des régimes alignés à celle-ci, comme la Mutualité sociale agricole).

Autre cas de figure envisagé : placer sous condition de ressources la pension de réversion, dans toutes les caisses de retraites. Une telle généralisation aurait pour effet de réduire les dépenses imputables à cette prestation de près de 17 % en 2070, car les effectifs de bénéficiaires diminueraient fortement dans les régimes de la

fonction publique et de l'Agirc-Arrco (la complémentaire du privé).

Précaution

L'une des notes fournies au COR va encore plus loin en évaluant les retombées d'une « *mesure systémique* » qui consisterait à « *basculer les droits conjugaux vers les droits familiaux* ». Un scénario dans lequel seraient combinées plusieurs décisions : calcul de réversion « *avec une formule unique visant à maintenir le niveau de vie* », suppression de la condition de mariage pour toucher cette prestation, disparition du droit à majoration de durée d'assurance lié aux naissances... Après une telle opération, 30 % des hommes et 45 % des femmes, nés en 2000, seraient perdants, tandis que seuls 2 % des hommes et 34 % des femmes engrangeraient des gains. Les « *masses* » totales de pensions versées baisseraient de 3,8 % à l'horizon 2060 et de 3 % en 2090.

Ces résultats doivent être regardés avec précaution, notamment parce que les simulations ont été effectuées en faisant l'hypothèse que les « *comportements d'activité et les parcours conjugaux* » resteraient inchangés alors même qu'ils pourraient évoluer, sous l'effet des mesures envisagées, souligne le COR, dans une note de présentation. L'instance présidée par Gilbert Cette insiste aussi sur le fait que ces pistes restent « *perfectibles* », ne serait-ce que parce qu'elles conduisent à une « *détérioration de la situation* » des mères d'au moins trois enfants. Au terme de ces réflexions, un rapport devrait être rendu, en principe, avant la fin de 2025.

Bertrand Bissuel

Revenir à la retraite à 62 ans «n'est pas réaliste», affirme la ministre des Comptes publics

Amélie de Montchalin a soutenu ce lundi matin le premier ministre, François Bayrou, qui avait estimé la veille qu'il n'était pas possible de revenir à cet âge légal de départ à la retraite.

Le gouvernement répond aux critiques des syndicats sur la réforme des retraites. Interrogée sur Europe 1 ce lundi, la ministre déléguée aux Comptes publics, Amélie de Montchalin, a estimé qu'il n'était *«pas réaliste»* de revenir à la retraite à 62 ans, dans un contexte où *«le premier ministre a donné un élément de cadrage, c'est que nous devons revenir à l'équilibre en 2030»*. Une déclaration qui va dans le sens de la prise de parole de François Bayrou, dimanche.

La veille, François Bayrou avait fermé la porte à un retour à la retraite à 62 ans. Interrogé dans l'émission Questions politiques sur cette piste brandie par des syndicats, le premier ministre a répondu *«non»*. *«Les représentants [qui participent au conclave] savent très bien quel est le rapport numérique. J'ai fait établir, par la Cour des comptes, un bilan objectif, financier»*, qui souligne les problèmes de financement des retraites, a-t-il rappelé. *«Ce que le premier ministre dit, c'est que les partenaires sociaux ont toutes les cartes et que tout le monde voit bien que revenir à 62 ans ne*

permet pas de revenir à l'équilibre», a expliqué Amélie de Montchalin sur CNews/Europe 1. *«La retraite à 62 ans, avec le cadrage qui a été fixé de revenir à l'équilibre du système des retraites en 2030, ce n'est pas qu'on dit que c'est fini ou que ce n'est pas fini, c'est juste (que) ce n'est pas réaliste»*, a-t-elle poursuivi, réclamant de *«faire confiance»* aux partenaires sociaux et à la démocratie sociale.

Une «trahison de la parole donnée»

Les propos du premier ministre ont suscité l'ire des représentants des salariés comme de la gauche : la CGT a dénoncé des propos *«scandaleux»*, y voyant une *«trahison de la parole donnée aux organisations syndicales, dont la nôtre, et aux parlementaires»*. De son côté, la CFDT a jugé ces paroles *«incompréhensibles»*, accusant François Bayrou de *«torpiller les discussions»*.

Quelques heures plus tard, le ministre de l'Économie, Éric Lombard, avait semblé apporter une nuance à la prise de parole du premier ministre, rappelant que c'était aux partenaires sociaux de se mettre d'accord sur le dossier sensible des retraites, d'ici mai. Sans rassurer pour autant les syndicats, sortis agacés de cette séquence.

Les Echos

La lutte contre la fraude fiscale commence à porter ses fruits

Le bilan 2024 de la lutte contre les fraudes est particulièrement bon. Non seulement les droits et pénalités notifiés aux fraudeurs approchent 20 milliards d'euros, mais les montants effectivement recouvrés progressent fortement.

La lutte contre la fraude fiscale paie. Selon le bilan publié vendredi par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les montants notifiés par le fisc aux fraudeurs ont atteint 16,7 milliards d'euros en 2024. Le record est une nouvelle fois battu. Depuis 2021, les sommes détectées par les agents de Bercy augmentent au rythme spectaculaire d'environ un milliard supplémentaire chaque année.

Mais, fait notable : pour la première fois depuis 2021, les sommes réellement collectées par le fisc progressent également d'un milliard d'euros. Les caisses publiques ont vu arriver 11,4 milliards de droits et pénalités infligés par l'administration aux contrevenants en 2024 - alors que la moisson stagnait inexplicablement à 10,6 milliards d'euros depuis plusieurs années.

760 agents supplémentaires

La DGFIP ne répondant pas aux sollicitations, impossible de dire sur quels impôts se sont concentrés les contrôles, les notifications et - surtout - ces recouvrements en forte progression. Toutefois, une explication plausible est que les sanctions fiscales peuvent mettre plusieurs années à être encaissées - que ce soit du fait des recours juridiques ou des délais de règlement. Il est probable que la hausse des notifications des dernières années a fini par se répercuter avec retard sur les rentrées effectives - une hausse qui pourrait donc se poursuivre dans les années à venir.

Pour la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, il s'agit surtout du succès d'un chantier lancé au printemps 2023 par son prédécesseur Gabriel Attal. Le « plan de lutte contre les fraudes » de ce dernier reposait sur un surcroît

de moyens, avec notamment une hausse des effectifs du contrôle fiscal de 15 %, soit 1.500 agents, sur la période 2023-2027. Le rythme semble respecté à date. « 760 agents exactement ont été recrutés ou redéployés pour se concentrer sur des actions de contrôle fiscal - depuis le contrôle de masse aux très grandes affaires de fraude internationale », a expliqué la ministre.

En parallèle, le recours croissant aux outils d'analyse informatique des données produit des résultats. « Les travaux de data mining ont permis la mise en recouvrement de 2,5 milliards de droits et pénalités fiscales en 2024, c'est-à-dire 400 millions de plus qu'en 2023 », a-t-elle souligné.

L'ampleur inconnue de la fraude

Le travail d'évaluation de la fraude, en revanche, n'a pas franchement avancé. Un Conseil d'évaluation des fraudes avait été lancé à l'automne 2023 par Thomas Cazenave, alors ministre des Comptes publics, avec pour objectif de chiffrer les montants des fraudes fiscales, sociales et douanières. Un premier bilan était attendu en juin dernier. Mais les turbulences politiques ont eu raison de cet agenda et le Conseil n'a encore jamais été réuni par l'actuel gouvernement. « Je suis prête à continuer évidemment ces travaux d'évaluation », a toutefois assuré Amélie de Montchalin.

Les sommes en jeu font régulièrement débat entre les acteurs politiques. Si le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale estime à 13 milliards d'euros le montant des fraudes sociales (majoritairement du fait des entreprises qui ne paient pas les cotisations dues à l'Urssaf), celui des fraudes fiscales reste inconnu. « Une méthode aussi rudimentaire que l'extrapolation à la situation française de l'écart fiscal constaté à l'étranger (4,5 % en Estonie pour le plus bas, 16,6 % aux Etats-Unis pour le plus élevé) n'aboutirait qu'à une fourchette, extrêmement large puisque comprise entre 30 et 100 milliards d'euros », écrivait la Cour des comptes

dans un rapport de 2023 sur la détection de la fraude fiscale des particuliers.

40 milliards d'euros en 2030

Cela dit, quelle que soit l'ampleur du phénomène, la marge d'amélioration est substantielle en matière de détection comme de recouvrement. En additionnant les montants notifiés de fraude fiscale et sociale (respectivement 16,7 et 2,9 milliards d'euros en 2024), l'administration approche la barre des 20 milliards d'euros. « Nous avons doublé le montant de fraude détecté au cours des cinq dernières années. Nous voulons le doubler de nouveau dans les cinq prochaines années », a annoncé Amélie de Montchalin, c'est-à-dire passer à 40 milliards de fraudes détectées d'ici 2030. Et améliorer au passage, sans toutefois se fixer

d'objectifs chiffrés, les sommes réellement récupérées.

Pour cela, le gouvernement a déjà plusieurs fers au feu. « On regarde le sujet de la fraude à la TVA, potentiellement massive, liée aux petits colis qui arrivent de l'étranger », a par exemple précisé Amélie de Montchalin. L'administration bénéficie également depuis quelques semaines d'un nouvel outil, le « contrôle flash » qui lui permet de ne pas octroyer de crédit ou de réduction d'impôt si un contribuable suspecté de fraude n'est pas en mesure de produire un justificatif sous 30 jours.

Et une proposition de loi, portée par Thomas Cazenave pour renforcer la lutte contre les fraudes aux aides publiques, pourrait encore bientôt renforcer l'arsenal de l'administration. Adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale fin janvier, le texte sera examiné par le Sénat à partir du 2 avril.

Fonction publique : ce que prépare le gouvernement

Bayrou

Par Bastien Scordia -

Acteurs publics s'est procuré le projet d'agenda social que le ministère de la Fonction publique vient de transmettre aux syndicats. Le ministre Laurent Marcangeli souhaite mettre plusieurs "thématiques" au cœur des discussions des prochains mois dont, notamment, les rémunérations et la politique salariale, les conditions de travail, l'égalité professionnelle, le handicap ou encore le logement des agents publics.

C'est la feuille de route du ministre Laurent Marcangeli pour la fonction publique. Son directeur de cabinet, Arnaud Lacaze, vient d'adresser aux syndicats un projet d'agenda social pour l'année 2025. Ce document, qu'Acteurs publics s'est procuré, servira de base à la réunion multilatérale qui se tiendra le mardi 18 mars avec les organisations syndicales. *"Les thèmes proposés constituent une liste indicative que nous devons discuter et enrichir ensemble",* explique le dircab' dans son message adressé aux représentants du personnel, auquel est donc annexé un projet d'agenda social avec une série de *"thématiques"*.

Ce projet *"doit permettre d'organiser les échanges de fond avec les partenaires sociaux au cours de l'année 2025"*, explique le ministère. Et de préciser qu'il *"s'inscrit aussi dans la perspective des évolutions de la fonction publique à l'horizon 2050"* afin, notamment, *"d'anticiper les transformations significatives des métiers et des compétences qui seront nécessaires pour répondre aux défis futurs"*.

"En ce sens, il doit contribuer à la mise en place de dispositifs de formation adaptés, permettant aux agents de développer les compétences requises pour les nouveaux enjeux, il doit faciliter les processus de reconversion professionnelle, afin d'accompagner les agents dans leurs transitions de carrière [mais] également soutenir la gestion prévisionnelle des

emplois et des compétences (GPEC), en intégrant une vision stratégique pluriannuelle", développe l'administration.

Un chantier sur les rémunérations et la politique salariale

Premiers thèmes de travail proposés par le gouvernement : la *"rémunération"* et la *"politique salariale"* dans la fonction publique. Le ministère prévoit ainsi un groupe de travail mi-avril pour dresser un *"état des lieux"* et un *"diagnostic"* sur cette situation salariale, afin d'*"élaborer un constat partagé"*. Sur la base de ce constat, des discussions sont ensuite prévues de mai à décembre pour élaborer de *"grandes orientations"* sur ce sujet des rémunérations.

À son arrivée à l'hôtel de Rothelin-Charolais, Laurent Marcangeli avait déjà annoncé son intention de remettre sur la table la question de la *"progression de carrière"* des agents publics dans une logique de *"fidélisation durant la carrière"* mais aussi de renforcement de l'attractivité de la fonction publique. Sur les rémunérations, il avait notamment annoncé un *"plan de travail à moyen et long termes"*. Objectif alors affiché : *"ouvrir des sujets de fond comme l'évolution des métiers et carrières avec la refonte des grilles indiciaires par exemple."* Charge désormais au ministre de préciser ses intentions.

Le ministère compte aussi poursuivre les discussions sur la qualité de vie et les conditions de travail dans la fonction publique. Des échanges sont ainsi prévus en avril et mai afin de finaliser un accord de méthode en vue d'une négociation sur le sujet. Des travaux seraient ensuite engagés de mai à décembre sur les thèmes identifiés dans cet accord de méthode, *"dans la perspective d'un accord sur le fond des thématiques"*.

Égalité professionnelle, handicap, logement, PSC, dialogue social...

La qualité de vie et les conditions de travail des agents publics ne sont pas les seuls sujets sur lequel Laurent Marcangeli souhaite lancer une négociation. Il entend également ouvrir une négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour *"réaffirmer l'ambition d'exemplarité de la fonction publique en s'appuyant sur les acquis de l'accord de 2018 tout en intégrant de nouvelles thématiques"*. Cette négociation pourrait se dérouler d'avril à septembre.

Le ministre entend par ailleurs lancer une négociation, *"tout au long de l'année 2025"*, sur le handicap, et plus précisément *"sur le renforcement*

de la culture de l'inclusion »" dans la fonction publique ou encore *"la responsabilisation"* des employeurs publics.

Des échanges sont aussi prévus dans les prochains mois sur le logement des agents publics et sur la santé au travail avec des travaux relatifs notamment à la santé mentale et la santé des femmes. Sont également programmées des discussions sur la protection sociale complémentaire des agents publics pour décliner l'accord interministériel sur la prévoyance ou encore sur le dialogue social dans la fonction publique. Et ce, avec un focus particulier sur la préparation des prochaines élections professionnelles de 2026, mais aussi sur les droits et moyens syndicaux.



Construire les victoires de demain !

Dans la fonction publique, une durée du télétravail hebdomadaire faible par rapport au privé

Par Marie Malaterre -

Comment déterminer si un emploi est télétravaillable, quel rythme adopter, que faire pour les agents qui ne veulent pas télétravailler ? Après cinq ans d'expérimentation à marche forcée dans la fonction publique, le télétravail nécessite d'être organisé au cas par cas. Au risque de ne pas pouvoir satisfaire tout le monde...

À l'heure où certaines entreprises décident de supprimer complètement le travail à distance alors qu'il semble s'être ancré dans les habitudes, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient de livrer ses dernières données autour de la pratique du télétravail dans la fonction publique. Des chiffres publiés à l'occasion du 5^e anniversaire du confinement de mars 2020, qui entendent analyser l'évolution de la pratique dans cette période bien particulière.

On y apprend que, dans la fonction publique d'État, 1 agent sur 4 télétravaille. Et le chiffre monte même à 1 sur 3 parmi les personnels non enseignants. Une proportion qui est beaucoup plus faible dans les autres versants. Ainsi, seuls 13 % des agents de la territoriale télétravaillent et 5 % dans l'hospitalière. Autre constat : à l'issue des confinements successifs liés à la pandémie, c'est-à-dire entre 2021 et 2023, le nombre d'agents télétravailleurs a fortement diminué dans la fonction publique. Il est ainsi passé de 22 % en moyenne sur l'année en 2021 à 16 % en 2023. En comparaison, dans le secteur privé, la proportion de télétravailleurs est, elle, restée stable, passant de 24 % des salariés en 2021 à 23 % selon les chiffres de l'Insee. Concernant la fonction publique, cette baisse s'explique facilement et en grande partie par la levée de l'obligation de télétravail, ainsi que par l'assouplissement progressif des mesures de confinement.

La DGAFP a aussi interrogé les agents afin de savoir s'ils considèrent que le poste qu'ils occupent est "télétravaillable" ou non. Conclusion : seuls 3 agents

sur 10 estiment que leur emploi est compatible avec le travail à distance. Un chiffre qui s'établit à 13 % dans l'hospitalière et à 26 % dans la territoriale, contre 41 % à l'État. C'est assez logiquement parmi les cadres administratifs et techniques que la proportion d'emploi jugés compatibles est la plus élevée, soit 75 %, suivis des professions intermédiaires de l'administration et de la sécurité et des employés administratifs.

Concernant la question cruciale du rythme de télétravail à adopter qui préoccupe de nombreux managers, il faut savoir que dans la fonction publique, 6 télétravailleurs sur 10 effectuent au maximum un jour de télétravail par semaine.

Un levier de QVT

Plus précisément, au cours de l'année 2023, 61 % des télétravailleurs du public ont effectué au minimum un jour de télétravail par semaine au cours des quatre dernières semaines, contre 41 % des télétravailleurs du privé. Seuls 11 % des agents ont télétravaillé au moins trois jours par semaine, tandis que dans le privé, 24 % ont adopté ce rythme. Parmi les agents de la fonction publique, 3 sur 10 ne télétravaillent pas et cette situation les satisfait, et 4 sur 10 disent être satisfaits de leur rythme de télétravail. Pour autant, dans 3 cas sur 10, les agents expriment un mécontentement. 3 % estiment pour leur part que la durée de leur télétravail est excessive et souhaiteraient la réduire, tandis que 25 % souhaiteraient au contraire en faire plus.

Concernant ce dernier point, deux cas de figure possibles. Soit, ils ne télétravaillent pas alors que leur emploi est compatible et souhaiteraient pouvoir le faire, soit ils souhaiteraient augmenter leur fréquence de télétravail. Et, parmi ceux qui ne télétravaillent pas, la moitié évoquent des contraintes imposées par leur employeur. Parmi ceux qui télétravaillent déjà, la volonté de télétravailler davantage est d'autant plus exprimées que la quotité de télétravail effectuée est faible. 23

% des agents qui télétravaillent un jour ou moins par semaine souhaiteraient en faire plus fréquemment,

contre 5 % de ceux qui télétravaillent déjà trois jours ou plus. L'équilibre reste donc à trouver.



Construire les victoires de demain !